CAPL A

RECOURS

du 19 juin 2018

Compte-rendu

FO DGFiP 44

02 40 20 76 56

e-mail : fo.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr

MOTION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Les attaques contre le monde du travail se multiplient et plus que jamais le droit protecteur pour les salariés est présenté comme un frein à la compétitivité des entreprises. Dans la Fonction Publique, le programme Action Publique 2022 et son avatar, la refondation du contrat social avec les agents publics, préparent des abandons de missions et la disparition à terme du statut général et des statuts particuliers au profit d'une Fonction Publique sous contrat.

Le statut général garant à la fois de la protection des fonctionnaires et de la neutralité de la Fonction Publique, **laïque** et **républicaine,** serait devenu lui aussi un frein à l'émergence d'un État plate-forme au service des seuls « premiers de cordée».

La publication du rapport du Comité Action Publique 2022 n'en finit plus d'être repoussée et les récentes mobilisations dans la Fonction Publique en général et à la DGFiP en particulier ne sont sans doute pas étrangères à ces atermoiements.

Le gouvernement pense ainsi éviter de nouvelles mobilisations en reculant jusqu'à une date la plus proche possible de l'été les annonces susceptibles d'être fortement contestées.

Ce retard permet en outre au gouvernement d'organiser des fuites stratégiques pour persuader l'opinion publique de la nécessité d'une Fonction Publique allégée, d'une réglementation simplifiée et du fait que des missions aujourd'hui exercées par des fonctionnaires pourraient sans problème être confiées au secteur privé.

Il s'agit avant tout d'ouvrir au marché des pans entiers du service public au mépris de l'intérêt général et dans le seul but de continuer à supprimer des emplois statutaires.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces projets, les fonctionnaires pourraient se trouver demain privés des moyens de faire valoir leurs droits et d'être défendus à priori. Ainsi les commissions administratives paritaires seraient transformées en simples instances de recours, l'administration procédant seule et sans contrôle aux actes de gestion concernant la carrière et la mobilité des agents.

Si l'on en croit le courrier adressé par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics aux cadres supérieurs de son Ministère, les pistes évoquées en mars dernier par le Directeur Général des Finances Publiques semblent être toujours d'actualité.

De nombreuses missions de la DGFiP tant dans la sphère gestion publique que dans la sphère fiscale pourraient être impactées. De plus, la mise en oeuvre du PAS (Prélèvement A la Source) et la suppression programmée de la taxe d'habitation auront inévitablement des conséquences dévastatrices sur les SIP.

En outre, la question d'un réseau unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales qui semblait abandonnée à ce stade, revient à l'ordre du jour.

Les personnels n'auront d'autre choix que de descendre à nouveau dans la rue pour organiser la riposte afin d'exiger la pérennité de toutes nos missions menacées par CAP 2022 et le maintien du statut général et des statuts particuliers. La rentrée risque d'être animée… aux Finances Publiques notamment où les conditions de travail se dégradent chaque jour davantage. Les agents ont déjà exprimé leur ras-le-bol au travers de leur participation aux différents mouvements sociaux depuis le début de l'année : 40 % en grève par exemple le 22 mars à la

DGFiP et 45 % en Loire-Atlantique, c'est bien pour démontrer leur refus des restructurations et des suppressions d'emplois subies depuis de trop nombreuses années.
De plus la reconnaissance du travail des agents est devenue au-delà des mots ministériels, une coquille vide avec la suppression du Plan ministériel de qualification.

La majorité en place joue un jeu extrêmement dangereux : les derniers de cordée vont finir par se lasser du mépris affiché par le gouvernement et sa majorité. A ne pas vouloir négocier, et à refuser d'entendre les contre-poids, le gouvernement est en train de prendre une responsabilité historique. Démocratiquement, ça va se payer.

Les élus en CAP locales de ***FO*** DGFiP 44

Le contexte

Un nouveau système pour les cadres A cette année. : la suppression des bonifications. Tout comme ce fut le cas des cadres B l'an passé.

- Après la mise en place du passage obligé devant l'autorité hiérarchique, il s'agit de la seconde lame pour réduire les demandes de recours.

C'est étudié pour et malheureusement ça fonctionne !

En CAP, 6 recours de cadre A en 2017 et 3 en 2018

Les chiffres du 44 pour les A, B et C

- Nombre d'agents évalués dans le 44 : 1365 en 2018 et 1414 en 2017
- Nombre total de recours : 19 devant l' Autorité Hiérarchique en 2018 et 15 en 2017

Concernant les cadres A

- 253 agents évalués
- Nombre total de recours : 5 devant l'Autorité Hiérarchique

3 dossiers de recours en A

Maintenant que les bonifications ont disparu, la valeur d'un agent pour l'administration se résume au tableau synoptique et à l'appréciation générale. D'où l'intérêt d'un recours en cas de contestation de ces éléments.
Ce n'est pas parce que l'on n'approuve pas le système actuel de notation que les agents ne doivent pas être défendus et que les arguments des OS ne doivent pas être entendus.

Le traitement des recours par la CAP locale

	Demandes	Accord partiel	Rejet
Modification tableau synoptique (profil croix)	2		2
Appréciation générale	2	2	

Bien entendu l'administration elle, vote toujours pour…
On se demande d'ailleurs si les décisions ne sont pas déjà prises à l'avance compte tenu du peu de satisfaction obtenue par les agents à l'issue de la CAPL.

Pour ceux qui n'auraient pas obtenu ce qu'ils ont demandé, nous ne pouvons que les encourager à déposer un recours cette fois, au niveau national.

FO la force syndicale PREMIERE ORGANISATION SYNDICALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

Les élus ***FO*** cadres A : Frédérique CAILLIERE (titulaire), Thomas CIRIONI (suppléant)
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)